



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Moyen-Orient

Question au Gouvernement n° 1761

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Bernard Charles.

M. Bernard Charles. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Le processus de paix entre Israël et les pays arabes est long et difficile. Il a été marqué par la volonté et la ténacité de fortes personnalités comme Itzhak Rabin, qui l'a payé de sa vie. Depuis la signature des accords de Washington, de nombreux événements ont failli mettre en péril une situation toujours fragile.

Hier, le nouveau Premier ministre israélien présentait son gouvernement et son programme. Des craintes peuvent apparaître sur la pérennité d'une action soutenue depuis toujours par la France. En effet, dès l'origine du processus, la France en a été partie prenante par la voix de François Mitterrand. Plus tard, le président de la République, Jacques Chirac, était présent en Égypte au sommet mondial contre le terrorisme pour affirmer la continuité de la politique française. Les États-Unis, entrant bientôt en campagne présidentielle, ne pourront être aussi présents en cas d'éventuelles tensions.

Devant cette situation, il revient à l'Europe d'affirmer sa place et son rôle pour la paix. Quelle sera donc la politique de la France face à cette nouvelle situation ? Va-t-elle proposer, lors du prochain sommet européen, une initiative significative de l'Union européenne en direction des parties prenantes, Israël et les Palestiniens pour, sinon développer le processus de paix, du moins pour en conserver les acquis ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération.

M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération. Monsieur le député, la France a plusieurs préoccupations au Moyen-Orient. Elle souhaite notamment approfondir les relations d'amitié et de coopération pour les développer, et voir le processus de paix se poursuivre sur la voie tracée à Oslo. Seul, celui-ci permettra à Israël et à ses voisins arabes de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et au peuple palestinien de voir reconnaître ses aspirations légitimes, y compris celle à disposer d'un État.

Le rôle de la France dans cette période particulièrement cruciale est de rappeler qu'il n'y a pas d'alternative à ce processus de paix, que les accords déjà conclus doivent être appliqués et respectés et que les négociations doivent reprendre, sans tarder, sur les bases déjà convenues.

S'agissant des relations entre Israël et les Palestiniens, les négociations avec l'Autorité palestinienne, ouvertes le 5 mai dernier et incluant l'avenir de Jérusalem et le statut futur de la Palestine, doivent reprendre sur la base du principe de l'autodétermination des Palestiniens. Dans l'immédiat, il nous paraît nécessaire que les dispositions concernant Hébron soient mises en œuvre.

Pour ce qui est de la Syrie et du Liban, le principe de l'échange des territoires contre la paix, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, reste à nos yeux l'élément fondamental du règlement avec Israël. En ce qui concerne le Liban, la France souhaite la mise en place sans délai du groupe de surveillance institué par l'arrangement du 26 avril.

Ainsi, la France apportera son soutien à toutes les parties désireuses de poursuivre l'œuvre de paix dans laquelle elles se sont courageusement engagées. Elle entend bien rester à leurs côtés dans cette entreprise. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Bernard Charles.

M. Bernard Charles. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Le processus de paix entre Israël et les pays arabes est long et difficile. Il a été marqué par la volonté et la ténacité de fortes personnalités comme Itzhak Rabin, qui l'a payé de sa vie. Depuis la signature des accords de Washington, de nombreux événements ont failli mettre en péril une situation toujours fragile.

Hier, le nouveau Premier ministre israélien présentait son gouvernement et son programme. Des craintes peuvent apparaître sur la pérennité d'une action soutenue depuis toujours par la France. En effet, dès l'origine du processus, la France en a été partie prenante par la voix de François Mitterrand. Plus tard, le président de la République, Jacques Chirac, était présent en Égypte au sommet mondial contre le terrorisme pour affirmer la continuité de la politique française. Les États-Unis, entrant bientôt en campagne présidentielle, ne pourront être aussi présents en cas d'éventuelles tensions.

Devant cette situation, il revient à l'Europe d'affirmer sa place et son rôle pour la paix. Quelle sera donc la politique de la France face à cette nouvelle situation ? Va-t-elle proposer, lors du prochain sommet européen, une initiative significative de l'Union européenne en direction des parties prenantes, Israël et les Palestiniens pour, sinon développer le processus de paix, du moins pour en conserver les acquis ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération.

M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération. Monsieur le député, la France a plusieurs préoccupations au Moyen-Orient. Elle souhaite notamment approfondir les relations d'amitié et de coopération pour les développer, et voir le processus de paix se poursuivre sur la voie tracée à Oslo. Seul, celui-ci permettra à Israël et à ses voisins arabes de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et au peuple palestinien de voir reconnaître ses aspirations légitimes, y compris celle à disposer d'un État.

Le rôle de la France dans cette période particulièrement cruciale est de rappeler qu'il n'y a pas d'alternative à ce processus de paix, que les accords déjà conclus doivent être appliqués et respectés et que les négociations doivent reprendre, sans tarder, sur les bases déjà convenues.

S'agissant des relations entre Israël et les Palestiniens, les négociations avec l'Autorité palestinienne, ouvertes le 5 mai dernier et incluant l'avenir de Jérusalem et le statut futur de la Palestine, doivent reprendre sur la base du principe de l'autodétermination des Palestiniens. Dans l'immediat, il nous paraît nécessaire que les dispositions concernant Hébron soient mises en œuvre.

Pour ce qui est de la Syrie et du Liban, le principe de l'échange des territoires contre la paix, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, reste à nos yeux l'élément fondamental du règlement avec Israël. En ce qui concerne le Liban, la France souhaite la mise en place sans délai du groupe de surveillance institué par l'arrangement du 26 avril.

Ainsi, la France apportera son soutien à toutes les parties désireuses de poursuivre l'œuvre de paix dans laquelle elles se sont courageusement engagées. Elle entend bien rester à leurs côtés dans cette entreprise. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Charles Bernard](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1761

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 1996, page 4531

Réponse publiée le : 20 juin 1996, page 4531

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 20 juin 1996